

# Règlement Course des Franches

Vendredi 28 Juin 2019

**Toute inscription à une des épreuves de la Course des Franches implique l'acceptation tacite sans réserve du règlement suivant.**

## 1. Organisation

La Course des Franches est organisée par le Groupe Sportif Franches-Montagnes (GSFM / Le Noirmont (JU))

## 2. Responsabilité et Sécurité

La participation à l'une des épreuves de la Course des Franches se fait sous la responsabilité de chaque participant. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident ou de vol. Chaque concurrente doit être en possession d'une assurance-accident.

Chaque coureur s'engage à prendre les précautions d'usage, à signaler son abandon à l'organisation, à donner rapidement l'alerte s'il est témoin d'un accident, s'il se perd ou se rend compte que d'autres coureurs sont perdus et à porter assistance à tout autre coureur en difficulté.

## 3. Inscriptions

Les inscriptions se font en ligne sur le site [www.gsfranches-montagnes.ch](http://www.gsfranches-montagnes.ch) jusqu'au jeudi 27 juin 2019 à 14h, heure à laquelle les inscriptions en ligne sont closes. Le règlement de la finance d'inscription se fait lors du retrait du dossard le jour de la manifestation. Chaque inscrit s'engage à payer cette finance, même en cas de non-participation, sauf sur présentation d'un certificat médical.

Les inscriptions sont également possibles sur place le jour de la course, avec une majoration de la finance d'inscription. Les inscriptions sont closes 20 minutes avant chaque départ. Ce délai devra être impérativement respecté pour des raisons de chronométrage.

Attention : Il est formellement interdit à un coureur de s'inscrire à 2 épreuves à la fois. Par exemple, un coureur qui participe au relais ne peut pas participer en même temps à la course sur le petit parcours.

## 4. Contrôle antidopage

Chaque coureur s'engage à respecter l'interdiction de dopage ainsi que de se conformer aux dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur.

## 5. Programme

Les différents départs des courses sont donnés entre 18h et 19h45. Le détail des catégories est à consulter sur le site internet.

Les horaires des différentes remises des prix sont affichés dans la salle le jour de la manifestation.

## 6. Chronométrage

Le chronométrage est assuré par Jura Défi Chrono / [www.juradefichrono.ch](http://www.juradefichrono.ch) à l'aide d'une puce intégrée au dossard. Le dossard doit être porté devant (poitrine ou ventre) et visible en permanence.

## 7. Nordic Walking

L'épreuve de nordic walking n'est pas une compétition. Chaque coureur est chronométré mais il n'y a pas de classement. Il est obligatoire de marcher. Cependant, l'organisateur ne peut pas mettre en place de contrôle et compte sur le fairplay des participants. Le départ du nordic walking se faisant en même

temps que les courses du petit parcours, il est demandé aux nordic walkers de se placer à l'arrière du peloton sur la ligne de départ.

#### 8. Ravitaillement

Un ravitaillement est à disposition vers la mi-parcours pour les courses Petit Parcours, Relais à 3, Grand Parcours ainsi que pour le Nordic Walking.

Un ravitaillement à l'arrivée est prévu pour l'ensemble des courses.

#### 9. Parcours et balisage

Les différents parcours sont balisés dans leur intégralité à l'aide de rubalise, flèches et drapeaux. Des commissaires sont positionnés aux carrefours les plus importants, ainsi qu'aux croisements de routes. Les coureurs s'engagent à respecter le code la route et les éventuelles consignes qui pourraient être données par les commissaires dans le but d'assurer la sécurité de l'ensemble des participants.

#### 10. Modification de parcours et annulation

L'organisateur se réserve le droit de modifier les parcours, les horaires, voire même d'annuler une des épreuves ou l'ensemble de la manifestation pour quelque raison que ce soit, en particulier pour des raisons non prévisibles et indépendantes de sa propre volonté (conditions climatiques trop difficiles, tremblement de terre, attaque extra-terrestre...)

En cas de modification ou d'annulation, l'organisateur mettra tout en œuvre pour prévenir les concurrents dans les plus brefs délais.

En cas d'annulation, l'organisateur se réserve le droit de ne pas rembourser les finances d'inscriptions.

#### 11. Droit à l'image et protection de la vie privée

Tout participant autorise l'organisation à utiliser sans restriction les films et les photos pris dans le cadre de la manifestation, notamment pour en effectuer sa promotion. Il permet également à l'organisation de publier son nom sur la liste des inscrits et dans les résultats.

#### 12. Respect

Chaque participant s'engage à respecter le travail des organisateurs, les bénévoles et les autres participants, ainsi que le matériel et les locaux mis à disposition. En outre, il est demandé de ne pas jeter de déchets au sol sur le parcours ou aux alentours de la zone de départ / arrivée.

#### 13. Comité de course

Le comité de course est habilité à prendre toute décision pour le bon déroulement de la course, et à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de la course sur toutes les réclamations formulées durant l'épreuve. Ses décisions sont sans appel. Pour tout point non prévu dans ce règlement, le comité de course statuera sur la décision à prendre.

Le 11.11.2018

Le comité d'organisation de la course des Franches